



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOMBES

***PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 14 JANVIER 2025***

Nombre de membres en exercice au Conseil Municipal : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation : 7/01/2025

Date d'affichage : 7/01/2025

Séance du 14 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Dominique THONIEL, Anne-Hélène MATHIEU, Béatrice OUILLOU
- Messieurs Mourad RAHMANI, Éric MERLINO, Romain AIMAR, Christophe COLOMB, Dominique PETRONE, Xavier LANTHEAUME

Absente : Madame Elisabeth MAQUET

Excusé : Monsieur Martial FAILLET

Excusé ayant donné procuration : Madame Sylvie PEGOURIE donne pouvoir à Dominique PETRONE

Secrétaire de séance : Monsieur Mourad RAHMANI

La séance est ouverte à 20H00

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Mourad RAHMANI accepte cette fonction et est désigné à l'unanimité par le Conseil.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 26 novembre 2024

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

CANTON DE VILLARS-LES-DOMBES

1. Délibération sur la tarification des repas du restaurant scolaire à compter du 1^{er} février 2025

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs actuels sont inchangés depuis 2022, malgré une augmentation de notre fournisseur et des coûts pour la commune d'intervention des agents communaux au service cantine.

Rappel des tarifs actuels :

| REPAS REGULIER | OCCASIONNEL | REPAS FOURNI PAR LES PARENTS | ADULTE |
|----------------|-------------|------------------------------|--------|
| 3.95 € | 4.80 € | 1.00 € | 5.20 € |

En accord avec les parents d'élèves lors de la commission scolaire du 18 novembre 2024, il est proposé au conseil municipal, d'accepter les nouveaux tarifs qui seront applicables à partir du 1^{er} février 2025.

| <u>REPAS REGULIER</u> | <u>OCCASIONNEL</u> | <u>REPAS FOURNI PAR LES PARENTS</u> | <u>ADULTE</u> |
|-----------------------|--------------------|-------------------------------------|---------------|
| 4.30 € | 4.80 € | 1.00 € | 5.20 € |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place au 1^{er} février 2025 de cette nouvelle tarification.

2. Délibération pour la subvention au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la demande du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) de Villars-les-Dombes.

En tant que maître spécialisé et psychologue Éducation Nationale, le RASED intervient à l'école pour évaluer, accompagner et proposer des solutions adaptées aux enfants rencontrant des difficultés scolaires, tout en soutenant leurs familles et leurs enseignants.

Aujourd'hui les outils d'évaluation diagnostique arrivent en fin de validité et grâce aux crédits de fonctionnement que les communes accordent chaque année, le RASED a pu acquérir la WISC-5 et la NEMI-3, des outils indispensables pour évaluer les compétences des élèves, notamment dans le cadre des dossiers étudiés par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Cependant, un autre outil essentiel, l'échelle non verbale d'intelligence de Wechsler (WNV) est périmé depuis plus de dix ans. Cet outil est indispensable pour évaluer précisément les capacités cognitives des enfants ayant des troubles du langage ou de l'attention, un profil que le RASED rencontre de plus en plus fréquemment.

Reconnu par la MDPH, la WNV permet d'évaluer des enfants de 4 à 21 ans sans passer par des tests verbaux, offrant une analyse précieuse et une prise en compte juste et équitable de leurs aptitudes.

Malgré une aide récente grâce au renouvellement de la convention de financement, le budget du RASED a été fortement impacté par l'acquisition de la WISC-5 et la NEMI-3. Il ne permet donc pas de financer cet achat indispensable d'un coût d'environ 900 €. Le RASED sollicite donc les communes de leur secteur afin de participer à cette acquisition exceptionnelle. La répartition proposée est de 15 € par classe de chaque commune. Cette démarche est appuyée par l'inspecteur de circonscription qui soutient pleinement cette demande.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

CANTON DE VILLARS-LES-DOMBES

Il est donc proposé au conseil municipal, d'accorder au RASED une subvention de 15 € par classe, soit un montant total de 90 € (soit 6 classes) pour l'acquisition de l'outil d'évaluation nommé Wechsler (WNV).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'accorder cette subvention de 15 € / classe soit un montant total de 90 €.

3. Délibération pour une décision modificative n° 6 – Budget commune

| Article | Nature | Fonctionnement | | Investissement | |
|---------|---|----------------|----------|----------------|----------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 60612 | Energie-Electricité | -900 | | | |
| 0 23 | Virement à la section d'investissement | 900 | | | |
| 0 21 | Virement à la section de fonctionnement | | | | 900 |
| 2135 | Immobilisations corporelles | | | 900 | |

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°6

4. Délibération pour le nom de la commune

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité de clarifier une fois pour toute le nom de la commune entre « Saint-Marcel-en-Dombes » et « Saint-Marcel », à la suite de diverses confusions et difficultés notamment au niveau de l'État civil avec d'autres communes.

Dans la mesure où l'INSEE, la poste et autres organismes, les GPS prennent en compte « Saint-Marcel », il est proposé au conseil municipal d'arrêter ce nom.

Bien sûr et à la suite de cette délibération, il conviendra d'obtenir l'avis motivé du directeur départemental des archives, la délibération du conseil départemental et enfin l'avis de Mme la Préfète.

L'ensemble des documents seront adressés par Mme la Préfète au ministre chargé des collectivités territoriales et le nom arrêté fera l'objet d'un décret.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour clarifier le nom de la commune.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

CANTON DE VILLARS-LES-DOMBES

5. Délibération pour une décision modificative n° 5 – Budget assainissement

| Article | Fonctionnement | |
|---|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 66111 : Intérêts réglés à l'échéance | 165,00 | |
| TOTAL CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES | 165,00 | |
| 604 : Achats d'études, prestations de services | | 165,00 |
| TOTAL CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL | | 165,00 |

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°5 sur le budget assainissement.

6. INFORMATIONS DIVERSES

↳ La commission scolaire du 18 novembre 2024, lors de cette commission il a été convenu d'avoir un nombre maximal d'enfants à la cantine de 100. Il a été également convenu d'augmenter le prix de la cantine de 3,95 € aujourd'hui à 4,30 € en accord avec les parents d'élèves

↳ Monsieur le Maire fait également une information concernant Ain tourisme. Le Conseil Départemental a mis en œuvre la phase 1 du jalonnement des nouveaux itinéraires départementaux, aussi il demande aux communes de supprimer l'ancienne signalétique et concernant l'entretien, celles qui sont implantées sur les voies communales en agglomération et hors agglomération sera à la charge des Communes.

↳ Informations concernant le recours au tribunal administratif de la communauté de communes de la plaine de l'Ain de la concernant le projet Organom d'incinération des déchets ultime avec récupération de chaleur par la réalisation d'une d'une chaufferie dont la chaleur sera utilisée par la commune de Bourg-en-Bresse. Ce projet se traduira par une augmentation de la redevance déchets. Ce projet est contesté par plusieurs communautés de communes dont la nôtre en raison notamment d'une absence d'information d'une signature anticipée du marché. La communauté de communes de la plaine de l'Ain a fait un recours au tribunal administratif.

↳ Document de la Gendarmerie, informations des élus sur la sécurité routière, les interventions de la Gendarmerie, la délinquance, la prévention et la présence des Gendarmes sur la commune

↳ Une information concernant les travaux d'isolation thermique à l'école qui sont achevés. Les ouvriers de l'entreprise BCI ont travaillé tous les jours pendant les vacances scolaires de fin d'année, le projet réalisé est de qualité et la commune va exprimer sa satisfaction à cette entreprise.

↳ Analyse en cours par la maîtrise d'œuvre des soumissions des entreprises concernant le projet de salle périscolaire, il y aura également une phase de négociation avec ces entreprises.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

CANTON DE VILLARS-LES-DOMBES

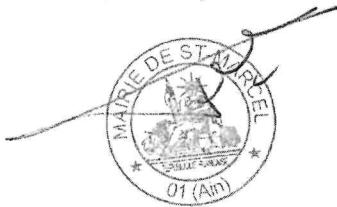
↳ Réception en Mairie de 2 recours gracieux concernant la parcelle où un projet de 24 logements en collectif est envisagé par Ain habitat.

↳ Concernant le projet de fonçage sous les voies ferrées pour le raccordement de notre station d'épuration sur celle de Saint-André de Corcy, nous avons reçu en mairie une liste des coordinateurs régionaux de la SNCF à même de faciliter les rapports entre la Sncf et la Commune. Nous espérons que le coordinateur contacté pourra faire avancer ce projet.

↳ Concernant toujours le raccordement sur la station d'épuration de Saint-André de Corcy, une première réunion concernant les modifications de délégations de service public, à la fois sur Saint André de Corcy et Saint-Marcel a eu lieu en mairie de Saint-André de Corcy.

Fin de Séance
à 22H40

Le Maire, Dominique PETRONE



Le Secrétaire de Séance, Mourad RAHMANI

